

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



25088544

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

02 JUL. 2025

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0459 399 522**

Nom

(en entier) : **Lhoist S.A.**

(en abrégé)

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Charles Dubois 28, 1342 Ottignies-Louvain-la-Neuve**

Objet de l'acte : Nominations statutaires

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2025

Le mandat du commissaire de la société, Forvis Mazars Réviseurs d'entreprises SRL, vient à échéance à la date de la présente assemblée générale. L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire pour le contrôle des comptes consolidés et statutaires de la Société pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2028 statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

Forvis Mazars Réviseurs d'entreprises SRL, ayant son siège à 1210 Bruxelles, avenue du Boulevard 21 boîte 8, identifiée sous le numéro d'entreprise BE 428.837.889, RPM Bruxelles sera représentée par Monsieur Romuald Bilem, réviseur d'entreprises. La rémunération annuelle est fixée à € 14.500 pour les comptes statutaires et € 212.100 pour les comptes consolidés, hors TVA, à indexer selon l'indice des prix à la consommation.

La présente assemblée générale confie à Forvis Mazars Réviseur d'entreprises, commissaire, représentée par Romuald Bilem, la mission d'attester, conformément à la loi du 4 décembre 2024 transposant en droit belge la directive Corporate Sustainability Reporting Directive et au Code des Sociétés et des Associations (telle qu'amendée le cas échéant suite à la proposition Omnibus I publiée le 26 février 2025 par la Commission Européenne), l'information en matière de durabilité du groupe Lhoist. L'assemblée délègue à l'organe d'administration la mise en œuvre effective de cette décision au regard des évolutions législatives attendues en Belgique dans le cadre du projet Omnibus susmentionné. Par ailleurs, compte tenu des incertitudes quant à l'ampleur des travaux de contrôle et la période au cours de laquelle ils devront être menés, les honoraires relatifs à cette mission seront soumis à l'approbation d'une prochaine assemblée générale.

L'Assemblée désigne Monsieur Frédéric Meessen et Mesdames Aurélie Vanden Broecke et Delphine Frognet, chacun(e) agissant seul(e), afin de procéder à toute publication utile relative aux points qui précèdent.

Delphine Frognet
Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)